



Fiche

28.05.2024

3e correction du Rhône : un projet intergénérationnel

Contexte

Les projets de protection contre les crues visent à préserver la population et l'économie de graves dommages. À la suite des inondations dévastatrices de 1987, 1993 et 2000 dans la vallée du Rhône, le projet de 3e correction du Rhône (R3) a été lancé en 2008 en raison de risques élevés de crues. Il couvre le fleuve sur une longueur de 162 km et doit assurer la sécurité d'un peu plus de 100 000 personnes. Le projet R3 permettra aussi d'éviter des dommages dus aux crues estimés à 10 milliards de francs.

Contexte juridique

Les projets de protection contre les crues sont du ressort des cantons. Les cantons du Valais et de Vaud sont les maîtres d'ouvrage du projet R3 dans son ensemble. Leur domaine de compétences s'étend de la planification à la garantie de la sécurité des digues, en passant par le calcul des coûts et le respect des délais et de la qualité.

La Confédération surveille l'exécution par les cantons (art. 11 de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau), assure la coordination des cantons s'agissant des eaux intercantionales (art. 5 de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau) et accorde des indemnités pour les mesures prises par les cantons (art. 6 de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau).

Le projet R3

Le plan d'aménagement (PA-R3) a fait l'objet d'études approfondies, sur lesquelles les cantons se sont fondés pour définir les objectifs et les dimensions du projet.

Les cantons (Valais et Vaud) ont fixé les objectifs de protection pour le projet R3 dans le document suivant [Rapport de synthèse 2016 du 15 mars 2016 \(vs.ch\)](#).

Le projet R3 met l'accent en particulier sur les surfaces agricoles. Le besoin de surfaces agricoles pour les cantons de Vaud et du Valais est de 310 hectares de surfaces d'assolement, à savoir 296 hectares en Valais et 14 hectares dans le Chablais vaudois. En 2016, le Conseil d'État valaisan a décidé de priorités et d'un soutien financier dans la stratégie agricole relative au projet R3 (<https://www.vs.ch/web/rhone/agriculture>).

En 2014, la Confédération a émis un avis positif sur le PA-R3. Ce dernier a été jugé équilibré par tous les offices fédéraux impliqués, à savoir les Offices fédéraux de l'environnement (OFEV), de l'agriculture (OFAG), du développement territorial (ARE), de la culture (OFC), de l'énergie (BFE), des routes (OFROU) et des transports (OFT).

En 2016, le Conseil d'État du canton du Valais a approuvé le PA-R3 après un examen approfondi. En 2022, l'actuel Conseil d'État du canton du Valais a demandé une analyse supplémentaire des bases et des objectifs du PA-R3. Le canton du Valais a présenté les résultats de cette nouvelle analyse ainsi que ses conclusions lors d'une conférence de presse le 28 mai 2024. L'OFEV et le canton de Vaud n'avaient pas été associés par le canton du Valais à la définition du mandat, au choix du mandataire et à l'analyse proprement dite.

Coûts

En tant que maîtres d'ouvrage, les cantons du Valais et de Vaud ont estimé en 2016 le coût total du PA-R3 à 3,6 milliards de francs.

Plan d'aménagement (PA-R3). Rapport de synthèse (adopté le 2 mars 2016 par le Conseil d'État du canton du Valais) : [Rapport synthèse 2016 15mars \(vs.ch\)](#), page d'accueil du canton du Valais, thème Rhône : [Les coûts - - vs.ch](#).

Après un examen approfondi, le Parlement fédéral a adopté en décembre 2019 un crédit d'ensemble de 1,022 milliard de francs pour la réalisation de la deuxième étape de la 3e correction du Rhône. Il a pris sa décision notamment sur la base d'une étude de coûts externe ([Externe Kostenstudie](#)).

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a également vérifié les coûts en 2019 et est arrivé à la conclusion que cette étude externe avait été réalisée de manière compétente [Surveillance financière de la troisième correction du Rhône – efk \(admin.ch\)](#). Dans son rapport, le CDF précise en outre que les dommages possibles dus aux crues, estimés à 10 milliards de francs les années précédentes, sont désormais certainement beaucoup plus élevés, et ce en raison du développement du canton.

Solutions étudiées par le passé

Le canton du Valais avait fait examiner le projet à deux reprises avant de l'adopter en 2016. En 2011, un comité d'experts avait été chargé d'étudier des variantes. Les experts sont arrivés à la conclusion que les variantes ne permettraient pas d'assurer à long terme la sécurité de la population et n'étaient pas non plus conformes à la législation ([Rapport de synthèse du 15 mars 2016 \(vs.ch\)](#).)

Les opportunités de la 3e correction du Rhône

Outre la protection contre les crues, le projet offre également des opportunités pour l'économie, l'agriculture, la nature et les loisirs. Par exemple, la zone industrielle d'Aigle, dans le canton de Vaud, pourrait être développée grâce aux mesures de protection contre les crues.

Dans la zone industrielle et urbanisée de Viège, sur la rive gauche du Rhône, le projet R3 permettra de sécuriser plus de 160 hectares de terrains constructibles. Sur ces derniers pourrait ainsi voir le jour un complexe high-tech projeté par Lonza et Sanofi, entreprises actives dans le domaine de la biotechnologie, avec à la clé des centaines d'emplois ([De multiples opportunités - - vs.ch](#)).

Renseignements

- Section Médias, tél. 058 462 90 00, medien@bafu.admin.ch

Internet

- [Dossier 3e correction du Rhône](#)